



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 18 septembre 2013 à 19 h tenue en en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

CM-201309220

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 20 pour permettre son déplacement à l'Église Saint-Octave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

CM-201309221

À 19 h 45, les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil à l'Église Saint-Octave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRIÈRE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2013

CM-201309222

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle et appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2013

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 28 août 2013

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 septembre 2013

**5 Rapports des services**

5.1 Dérogations mineures pour le lot 4 683 646 du cadastre du Québec – cases de stationnement, marges avant et coefficient d'occupation du sol

5.2 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 40, avenue Lesage (conteneur à déchets dans une cour avant secondaire)

5.3 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1, avenue Dubé (lot 1 252 165) – implantation d'une clôture de 1,83 mètre au lieu de 1,25 mètre

5.4 Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

5.5 Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne

5.6 Demande de remplacement d'une section de clôture, propriété de la Ville -142, avenue Marien

5.7 Vente à l'encan d'une sirène

5.8 Autorisation du partenariat avec la SODEC pour la période de 2013-2016 dans le cadre des projets « l'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable »

**6 Règlements**

6.1 Adoption – Règlement 32-2013 – Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées

6.2 Adoption – Règlement 713-93 – règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de remplacer les dispositions relatives aux abris d'hiver et clôtures à neige

6.3 Adoption – Règlement 29-2013 – Règlement sur les finances

6.4 Adoption – Règlement 30-2013-1 – Règlement modifiant le règlement 30-2013 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans – afin d'augmenter le coût du projet à 2 300 000 \$

**7 Adjudication de contrats**

7.1 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet TPST-403-152-13-04 – Réhabilitation des murs de soutènement du parc René-Labrosse

7.2 Modifications au projet DST-2012-56 – Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert

7.3 Transport de neige usée – 2013-2014

**8 Mandat de services professionnels**

8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec d'agir à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques

**9 Personnel**

9.1 Décision relative à l'employé no 71

9.2 Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est de façon à créer une Direction des travaux publics et des services techniques et un poste de directeur de cette direction ainsi que la nomination de monsieur Éric Dancause au poste ainsi créé

**10 Demande de contributions financières**

10.1 Modification de date du prêt du gymnase à monsieur André Chamberland pour son activité de levée de fonds

10.2 Vacant

10.3 Demande de don du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour l'organisation d'un colloque le 8 novembre 2013

10.4 Demande d'aide financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir 2013

**11 Relation publique**

**12 Proclamation**

**13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**Levée de la séance**

---

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 7.1, *Octroi du contrat de services professionnels pour le projet TPST-403-152-13-04 – Réhabilitation des murs de soutènement du parc René-Labrosse*, y ajouter le point 13.1, *Embauche de monsieur Stéphane Rondeau à un poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques et mandat à la direction générale pour l'embauche d'un deuxième contremaître à cette même direction* et finalement modifier le point 5.6 en y remplaçant le 142, avenue Marien par le 142, avenue St-Cyr. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Mario Bordeleau.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2013 tel que modifié par l'amendement ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

CM-201309223 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST** 3

---

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201309224 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 18 septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORTS DES COMMISSIONS** 4

---

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2013

CM-201309225 4.1

Monsieur le Maire, Robert Coutu, dépose séance tenante le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2013.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 5

---

DÉROGATIONS MINEURES POUR LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CASES DE STATIONNEMENT, MARGES AVANT ET COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

CM-201309226

5.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 4 septembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec les dérogations suivantes:

- Des cases de stationnement ayant une dimension de 5,5 mètres par 2,75 mètres;
- Une marge avant minimale de 13,80 mètres au lieu des 15 mètres prévus au règlement;
- Un coefficient d'occupation du sol de 5,8 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 40, AVENUE LESAGE (CONTENEUR À DÉCHETS DANS UNE COUR AVANT SECONDAIRE)

CM-201309227

5.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 4 septembre 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 40, avenue Lesage pour permettre l'implantation d'un conteneur à déchets dans la cour avant secondaire donnant sur l'avenue Lesage à l'emplacement indiqué sur la photo aérienne. Cette dérogation est cependant conditionnelle à ce que le propriétaire de l'immeuble plante un écran visuel (haie) à proximité du conteneur à déchets afin de le camoufler à partir de la rue Notre-Dame. La dérogation n'est valable que pour l'implantation d'un seul conteneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, AVENUE DUBÉ (LOT 1 252 165) - IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE DE 1,83 MÈTRE AU LIEU DE 1,25 MÈTRE

CM-201309228

5.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 4 septembre 2013;

Considérant la présence du parc à chiens;

Considérant l'isolement de la maison qui est en bout de rue.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la dérogation mineure et de permettre l'installation d'une clôture en cour avant de 1,83 mètre au lieu de la norme réglementaire de 1,25 mètre, entre le parc à chiens et le prolongement, en cour avant, du mur latéral du bâtiment principal qui est adjacent audit parc à chiens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CM-201309229

5.4

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un poste vacant au CCU;

Considérant l'intérêt de monsieur Yve Sigouin à siéger au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Yve Sigouin (poste 6) et résident du district 3; le mandat de monsieur Sigouin se terminera le 30 avril 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

CM-201309230

5.5

Considérant que l'agrile du frêne a fait son apparition dans le sud-ouest de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris l'île de Montréal;

Considérant que l'agrile du frêne (AG) a ravagé 50 à 100 millions de frênes en Amérique du Nord et continue de se propager vers le nord;

Considérant que la Ville de Montréal-Est et d'autres municipalités de Montréal ont été informées de la présence de l'agrile du frêne et ont été notifiées par l'Agence canadienne d'inspection des Aliments (ACIA) au sujet de la possibilité de la transmettre à toute l'île de Montréal et de Laval;

Considérant que l'ACIA a publié un arrêté ministériel imposant de sévères restrictions sur le transport du bois sur l'île de Montréal et dans plusieurs autres domaines où l'agrile du frêne est présent;

Considérant que l'agrile du frêne constitue une menace grave pour l'économie et l'environnement des régions urbaines et boisées du Canada et des États-Unis;

Considérant que les villes doivent être proactives dans l'établissement d'un plan d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne;

Considérant que cette lutte contre l'agrile du frêne pourrait exiger des millions de dollars et qu'aucune ressource financière n'a été fournie pour lutter contre l'agrile du frêne ou pour aider des zones infestées à remplacer les arbres qui ont été et seront perdus;

Considérant qu'il est opportun que les niveaux supérieurs de gouvernement soient appelés à aider les villes à combattre et prévenir ce fléau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De demander à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités de faire pression sur le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada afin d'obtenir compensation pour la lutte contre l'impact de l'agrile du frêne sur la Ville de Montréal-Est;

De transmettre des copies de la présente résolution à toutes les autres municipalités de l'île de Montréal, la députée de la circonscription de la Pointe-de-l'île, madame Ève Péclet, la députée de Pointe-aux-Trembles et ministre de la Famille, madame Nicole Léger, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

DEMANDE DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE CLÔTURE, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE -  
142, AVENUE ST-CYR

CM-201309231

5.6

Considérant la demande formulée par le propriétaire de l'immeuble situé au 142, avenue Saint-Cyr afin de remplacer une section de la clôture, propriété de la Ville de Montréal-Est, qui longe l'emprise de l'avenue Marien entre les rues Victoria et Dorchester.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le propriétaire de l'immeuble situé au 142, avenue Saint-Cyr à remplacer une section de la clôture, propriété de la Ville de Montréal-Est, située à l'est de l'avenue Marien face à son immeuble. Le propriétaire est autorisé à remplacer la section située dans le prolongement de ses lignes de propriété latérale, ce remplacement sera fait aux frais du demandeur et les matériaux utilisés devront être conformes à ceux autorisés au règlement de zonage numéro 713. Les travaux ainsi effectués ne devront pas porter atteinte à l'intégrité des sections de clôture adjacentes et propriété de la Ville et devront être autorisés par un responsable des travaux publics.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

VENTE À L'ENCAN D'UNE SIRÈNE

CM-201309232

5.7

Considérant que la Ville possède une sirène qui avait été acquise durant les années de fusion à la Ville de Montréal;

Considérant que ladite sirène n'a jamais été installée et qu'elle ne peut être utilisée étant donné qu'elle ne répond pas aux exigences de la division de la sécurité civile de Montréal;

Considérant qu'il y aurait lieu de mandater "Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée" pour vendre ledit équipement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mandater l'entreprise "Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée" pour vendre au plus offrant ladite sirène.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

AUTORISATION DU PARTENARIAT AVEC LA SODEC POUR LA PÉRIODE DE 2013-2016 DANS LE CADRE DES PROJETS "L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE" ET "AVENIR INDUSTRIEL - POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE"

CM-201309233

5.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est appuyait le projet "L'est révèle sa vraie nature" par sa résolution CM-201212286 et qu'une somme de 15 000 \$ était réservée à cet effet en plus d'une somme de 3 500 \$ pour une campagne de verdissement industriel;

Considérant que, par la même occasion, une demande d'aide financière était adressée par la Ville auprès du programme de la fondation TD des amis de l'environnement "TD MA RUE, MES ARBRES" et que cette demande de subvention a été refusée;

Considérant que la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (SODEC) a également adressé des demandes de subvention à différents organismes et que des appuis financiers d'Environnement Canada et de la Ville de Montréal ont permis d'amasser la somme de 220 000 \$ pour les projets suivants:

- "L'est de Montréal révèle sa vraie nature",
- "Avenir industriel - pour une évolution responsable";

Considérant que la SODEC investira également une somme de 100 000 \$ auxdits projets;

Considérant que ces 2 projets visent à augmenter le verdissement dans les zones industrielles de l'est de Montréal et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de participer à de tels projets;

Considérant que la SODEC a demandé le partenariat de la Ville de Montréal-Est pour la réalisation de ces projets pour la période 2013-2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le partenariat avec la SODEC pour la période de 2013-2016 dans le cadre des projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" et une contribution financière de 18 500 \$ pour l'année 2013;

D'autoriser une contribution financière de 15 000 \$ annuellement à ces projets pour la période de 2014 à 2016;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RÈGLEMENTS

6

---

ADOPTION - RÈGLEMENT 32-2013 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES

CM-201309234

6.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 32-2013 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

RÈGLEMENT 713-93 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

CM-201309235

6.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-93 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de remplacer les dispositions relatives aux abris d'hiver et clôtures à neige.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

ADOPTION - RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

CM-201309236

6.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 29-2013 - Règlement sur les finances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ADOPTION - RÈGLEMENT 30-2013-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 30-2013 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS - AFIN D'AUGMENTER LE COÛT DU PROJET À 2 300 000 \$

CM-201309237

6.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 30-2013-1 - Règlement modifiant le règlement 30-2013 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans - afin d'augmenter le coût du projet à 2 300 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

---

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TPST 403-152-13-04 - RÉHABILITATION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE

*RETIRÉ*

7.1

---

MODIFICATION AU PROJET DST-2012-56 - RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT

CM-201309238

7.2

Considérant qu'une modification mineure sera apportée au projet DST-2012-56 - Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert afin d'aménager une aire de stationnement en oblique sur le côté ouest de l'avenue Laganière;

Considérant que les coûts engendrés pour cette modification sont de l'ordre de 50 000 \$ prévus à même l'enveloppe budgétaire déjà affectée au projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accepter la modification au projet DST-2012-56 - Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert afin d'y aménager une aire de stationnement en oblique sur le côté ouest de l'avenue Laganière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

TRANSPORT DE NEIGE USÉE - 2013-2014

CM-201309239

7.3

Considérant que le taux pour le transport de la neige usée établi par la Ville pour la saison 2013-2014, soit 2,089 \$ le mètre cube, a été calculé en tenant compte des taux établis au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le ministère des Transports du Québec et entrés en vigueur le 1er mai 2013;

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée - saison 2013-2014, se terminera le 1er mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le contrat de service pour le transport de la neige usée, saison 2013-2014 en lui apportant les modifications suivantes :

L'article 4 – Ordre d'appel, est remplacé par l'article 4 suivant :

« L'ordre d'appel des entrepreneurs est établi par tirage au sort. Le directeur des travaux publics et des services techniques choisit la date, l'heure et le lieu où se tiendra le tirage au sort.

Toutefois, la Ville pourra, nonobstant l'ordre d'appel établi ci-dessus, choisir un entrepreneur selon le type de camion qu'elle requiert pour accéder à des chantiers municipaux autres que ceux de déneigement. »

L'article 5 – Disponibilité et exclusion, est modifié par l'ajout d'un alinéa au début de cet article, lequel se lit comme suit :

« Chaque entrepreneur peut fournir à la Ville un maximum de deux camions. Chaque camion doit arborer la plaque d'identification fournie par la Ville. »;

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

---

### MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

CM-201309240

8.1

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Montréal-Est souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2014-2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adhérer à l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat en assurance de dommages, à être octroyé pour le 1er janvier 2014;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente intitulée "Entente du regroupement Municipalités de l'île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2014-2019" soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## PERSONNEL

9

---

### DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NO 71

CM-201309241

9.1

Considérant les avis verbaux et écrits, les lettres d'avertissement datées du 25 octobre 2011, du 20 juin 2012, du 12 juillet 2012 et du 27 février 2013, les précédentes suspensions d'une journée (CM-201110302), de trois journées (CM-201208197) et de cinq journées (CM-201303077) et la lettre du 27 août 2013, le tout en relation avec le problème d'absentéisme de l'employé no 71;

Considérant que l'employé no 71 s'est de nouveau absenté les 23, 24, 25, 30, 31 juillet et les 1er, 7, 13 et 14 août 2013 sans autorisation et sans fournir d'explication valable;

Considérant la décision de madame Josée Guy, directrice générale, à l'effet de suspendre huit jours sans traitement l'employé no 71.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la suspension de huit jours sans traitement imposée à l'employé no 71, laquelle suspension s'est tenue les 29 et 30 août et les 4, 5, 6, 10, 11 et 12 septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DE FAÇON À CRÉER UNE DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET UN POSTE DE DIRECTEUR DE CETTE DIRECTION AINSI QUE LA NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE AU POSTE AINSI CRÉÉ

CM-201309242

9.2

Considérant la Ville de Montréal-Est souhaite créer un poste de directeur des travaux publics et des services techniques relevant de la direction générale;

Considérant qu'à la suite de l'affichage dudit poste, du 24 juillet au 23 août 2013, 25 candidatures ont été reçues;

Considérant que 3 candidats ont été convoqués en entrevue, mais que seuls 2 candidats se sont présentés;

Considérant que le comité de sélection était composé de :

- madame Josée Guy, directrice générale,
- Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe,
- Monsieur Alain Dion, conseiller, et
- Monsieur Beaudoin Bergeron de la firme RHR Experts.

Considérant que les 2 candidats ont été rencontrés en deuxième entrevue par les membres du Conseil municipal et que la candidature de monsieur Éric Dancause a été retenue.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De remplacer la Division des travaux publics et des services techniques par la Direction des travaux publics et des services techniques;

De créer un poste-cadre de directeur de cette nouvelle direction et d'approuver la description de tâches dudit poste;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de la façon suivante :

- le poste de directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques relève de la Direction générale;
- les postes de chef de division des travaux publics et des services techniques, d'ingénieur, de secrétaire de direction de la Direction des travaux publics et des services techniques relèvent de ladite direction;
- les postes de contremaître relèvent du directeur des travaux publics et des services techniques;

De nommer monsieur Éric Dancause au poste de directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques à un salaire annuel de 100 000 \$ selon les conditions de travail du personnel-cadre actuellement en vigueur. Monsieur Dancause bénéficiera du régime d'assurances collectives dès son entrée en service, soit le 7 octobre 2013. Le tout est conditionnel à ce que monsieur Dancause réussisse, à la satisfaction du conseil, une analyse de crédit, un examen médical et qu'il produise un certificat de bonne conduite. De plus, la Ville de Montréal-Est versera au Directeur une compensation forfaitaire équivalente à 3 mois de salaire si le lien d'emploi est rompu sans motifs sérieux avant le terme de la période probatoire de 6 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

---

### MODIFICATION DE DATE DU PRÊT DU GYMNASÉ À MONSIEUR ANDRÉ CHAMBERLAND POUR SON ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS

CM-201309243 10.1

Considérant que le Conseil municipal avait accordé le prêt du gymnase le 9 novembre à M. Chamberland pour une levée de fonds;

Considérant qu'il y a lieu de changer cette date pour le 16 novembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter le changement de date du prêt du gymnase pour l'activité de levée de fonds de M. Chamberland pour le 16 novembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

VACANT 10.2

---

### DEMANDE DE DON DU CENTRE DES FEMMES MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE LE 8 NOVEMBRE 2013

CM-201309244 10.3

Considérant que le Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles est un organisme sans but lucratif fondé en 1995;

Considérant que dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour aînés, le Centre des femmes organise un colloque sur l'importance du bénévolat le 8 novembre prochain;

Considérant qu'entre 80 et 100 personnes sont attendues à ce colloque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner 500 \$ pour l'organisation d'un colloque dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour aînés, le 8 novembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR

CM-201309245 10.4

Considérant la lettre reçue des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada dans le but de les aider à organiser les cérémonies du Jour du Souvenir et de nourrir plus de 300 cadets en servant des beignes, fruits, chocolat chaud, jus, etc. afin que ces jeunes puissent tenir le coup lors de cette journée;

Considérant qu'il y a également le joueur de cornemuse à payer;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le dimanche 10 novembre prochain;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 1 075 \$ aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada afin d'aider à la réalisation de cet événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

RELATION PUBLIQUE 11

---

PROCLAMATION 12

---

AFFAIRE NOUVELLE 13

---

EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE RONDEAU À UN POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EMBAUCHE D'UN DEUXIÈME CONTREMAÎTRE À CETTE MÊME DIRECTION

CM-201309246 13.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire pourvoir à 2 postes de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques;

Considérant qu'un affichage a été réalisé du 24 juillet au 23 août 2013;

Considérant que monsieur Stéphane Rondeau a soumis sa candidature et qu'il a déjà travaillé au poste de contremaître – aqueduc et voirie pour notre municipalité;

Considérant que ce dernier peut débiter dès le 30 septembre 2013;

Considérant qu'il y aurait lieu de continuer le processus d'embauche pour le deuxième contremaître.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De nommer monsieur Stéphane Rondeau au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 30 septembre 2013 selon l'échelle salariale en vigueur et les conditions de travail du personnel-cadre. La Ville de Montréal-Est versera à monsieur Rondeau une compensation forfaitaire équivalente à 3 mois de salaire si le lien d'emploi est rompu sans motifs sérieux avant le terme de la période probatoire de 3 mois;

D'autoriser la directrice générale à pourvoir, à une date qu'elle déterminera, le deuxième poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques selon l'échelle salariale en vigueur et les conditions de travail du personnel-cadre. Le tout conditionnel à ce que le candidat réussisse sa période probatoire de 6 mois, une analyse de crédit, un examen médical et qu'il produise un certificat de bonne conduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201309247

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---